

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : samuel-gignac-csharricana-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/690a568da906568371f70a64>

Date d'obtention : 2025-09-15 15:16:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une façon de coordonner nos agissement quand une image intime circule. Le but reste de protéger le jeune et de cesser la diffusion de cette image. Je suis toutes les étapes de la trousse, je remplis les grilles et je dois transférer le tout à la sûreté du Québec, qui prend le relais pour la suite. C'est une démarche qui permet un partenariat entre la SQ et le milieu scolaire et qui vise à protéger les jeunes dans ces réalités, et ce, autant en terme d'arrêter la diffusion d'une image intime, qu'à protéger la confidentialité ou un retour éducatif en milieu scolaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais pouvoir structurer mes interventions en cas de diffusion d'images intimes/sextos. Je pourrai être plus rapide à agir en limitant les erreurs possibles et en suivant systématiquement ce que la trousse prévoit en cas de situation de ce type. Je pourrai également évaluer les risques potentiels (allant de l'intimidation à de la détresse psychologiques ou autre) et prévoir un plan de suivi complet pour encadrer mes pratiques.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Compte tenu que je suis intervenant en milieu scolaire, j'évaluerai tout d'abord les signaux de détresse ou autre qui peuvent influencer l'état de l'élève (s'il se sent en sécurité, s'il ou elle est stressé.e, s'il y a présence d'idées suicidaires ou autre). J'évaluerai le consentement réel (en tenant compte des écarts d'âge, de pressions pouvant avoir été vécues par l'élève, de rapport de pouvoir ou autre). Je ne demanderai également jamais à voir l'image.